



Rassemblement lundi 9 mai 2011 pour la défense des droits syndicaux, 13h30 devant le Conseil des Prud'hommes de Bourges

Notre Camarade Fathi BOUSSALMI, Délégué Syndical de la Base Intermarché de LEVET a été licencié le 16 novembre 2010, non pas pour une faute professionnelle, mais pour avoir exercé son droit de grève ainsi que pour ses fonctions syndicales.

Ce sont aussi 9 salariés qui ont été sanctionnés d'une journée de mise à pied pour fait de grève.

Ces 2 affaires seront jugées ce jour devant le Conseil des Prud'hommes.

La CGT n'accepte pas les méthodes répressives de la direction d'ITM Lai.

En agissant ainsi la direction tente de détruire l'activité syndicale CGT à la base de Levet et prend seule l'entière responsabilité de la dégradation du climat sociale dans l'entreprise. L'activité syndicale dans l'entreprise comme le droit de grève sont reconnus comme des droits fondamentaux par notre Constitution. Il s'agit donc d'une attaque contre le syndicalisme qui, en tant que telle, est l'affaire de tous.

Nous exigeons que la direction réintègre Fathi Boussalmi dans l'entreprise et que toute les sanctions faites aux salariés pour fait de grève soient annulées.

Les droits des salariés et des représentants syndicaux doivent être respectés chez Intermarché comme dans l'ensemble des entreprises. Aujourd'hui les droits syndicaux sont attaqués par le gouvernement et le MEDEF. ils diminuent de jour en jour alors que les besoins sont immenses pour la défense des salariés, des travailleurs précaires comme des retraités.

Ce qu'il faut aujourd'hui c'est un renforcement des droits syndicaux pour lutter contre les inégalités croissantes et pour une véritable démocratie dans l'entreprise.

Nous devons tous et toutes participer à ce rassemblement.

Bulletin d'adhésion à la CGT



NOM et Prénom

Age..... Tél.

Adresse.....

Profession.....Entreprise.....

A retourner à l'Union Départementale CGT - 8 Place Malus 18000 Bourges

Tél : 02 48 21 24 79 - Email : cgt.ud.chers@wanadoo.fr